

Amherst, le 8 mai 2023

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 8^e jour du mois de mai 2023 au 245, rue Amherst, à laquelle sont présents, monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et les conseillers;

Robert Cardinal
Caroline Champoux
Yves Duval

Daniel Lampron
Robert Laperrière
Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et madame Virginie Dubois, adjointe à la direction.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 8 mai 2023

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 11 avril 2023**
 - 3.1 Résolutions numéros 064.04.2023 à 088.04.2023 inclusivement pour la séance ordinaire du 11 avril 2023
- 4. Ratification des déboursés pour le mois d'avril 2023**
 - 4.1 Déboursés du 01-04-2023 au 30-04-23 pour un montant total de 284 406.35\$ salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 48 525.96\$.
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
 - 6.1 Rétrocession du lot 4 419 086
 - 6.2 Comité santé sécurité – Nomination
 - 6.3 Dépôt des états financiers
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Avril 2023
 - 7.2 Autorisation de déboursée – Achat de réservoir d'eau incendie
- 8. Travaux publics**
 - 8.1 Octroi de mandat – Toiture de la Maisonnée
 - 8.2 Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Programmation 2023
 - 8.3 Autorisation de déboursé – Achat de bacs verts
 - 8.4 Octroi de mandat – Réalisation de fossés sur une partie du chemin Saint-Louis

- 8.5 Octroi de mandat – Asphalte chemin Maskinongé et chemin du Lac de la Sucrierie
- 8.6 Octroi de mandat – Émondage chemin maskinongé
- 8.7 Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAV) – Coûts excédentaires des travaux

9. Hygiène du milieu et environnement

- 9.1 Bilan écocentre – Cumulatif avril 2023

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
- 10.2 DM003-2023 – Lot 6 507 805
- 10.3 DM004-2023 – 121, Terrasse Maskinongé
- 10.4 UC003-2023 – 436 Ch. De l’Aqueduc

11. Loisirs et culture

- 11.1 Bibliothèques – Rapport de la conseillère responsable
- 11.2 Politique familiale – Rapport du conseiller responsable
- 11.3 Autorisation de déboursé – Achats d’équipements divers pour parcs et terrains de jeux
- 11.4 Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI) du Québec – Dépôt d’une demande

12. Histoire et patrimoine

13. Affaire(s) nouvelle(s)

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 089.05.2023 RATIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE l’ordre du jour soit adopté en modifiant le point 8.5 qui aurait dû se lire :

- Autorisation d’appel d’offres – Réparation d’asphalte chemin Maskinongé et chemin du Lac de la Sucrierie,

En retirant le point 8.6 Octroi de mandat – Émondage chemin maskinongé

Et en ajoutant en affaires nouvelles les points suivants :

- 13.1 Avis de motion – Règlement 576-23 modifiant le règlement 351-02 sur les Permis et certificats
- 13.2 Autorisation de signature – Entente avec la Fabrique St-Jean de Brébeuf
- 13.3 Camp de jour – Embauche de personnel

Adoptée à la majorité

3 RÉS 090.05.2023 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023, résolutions numéros 064.04.2023 à 088.04.2023 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AVRIL 2023

4.1 RÉS 091.05.2023 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AVRIL 2023

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-04-2023 au 30-04-2023 pour un montant total de 284 406.35\$, salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 48 525.96\$.

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉS 092.05.2023 RÉTROCESSION DU LOT 4 419 086

CONSIDÉRANT que le 15 septembre 2011, la Municipalité se prévalait de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* dans le but que les portions ou la totalité des voies de circulation publiques mentionnées dans la déclaration enregistrée au registre foncier n° 18 477 706 deviennent sa propriété;

CONSIDÉRANT que cette déclaration désignait entre autres le chemin du Lac-de-la-Sucrierie;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ce chemin avait été aménagée en traversant cinq (5) lots privés, scindant par le fait même leurs lots;

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2022, à la suite de l'autorisation de la MRC des Laurentides, cette partie de chemin a été déplacée dans l'emprise appartenant au ministère afin de ne plus empiéter sur les lots privés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité tient à rétrocéder aux propriétaires respectifs des lots 4 419 102, 4 419 082, 4 419 070, 4 419 071 et 4 419 079 la partie du lot 4 419 086 qui traverse les lots;

CONSIDÉRANT que les propriétaires défraieront les coûts d'arpentage et de notaire pour officialiser cette rétrocession;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Guylain Charlebois, inspecteur municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, inspecteur municipal et procède à la rétrocession d'une partie du lot 4 419 086 qui perd, par la même occasion son caractère de chemin;

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et monsieur le maire Jean-Guy Galipeau à signer pour et au nom de la Municipalité tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

6.2 RES 093.05.2023 COMITÉ SANTÉ SÉCURITÉ - NOMINATION

CONSIDÉRANT la résolution 132.07.2022 par laquelle le conseil nommait M. Pascal Maurice à titre de représentant col bleu sur le comité Santé et Sécurité;

CONSIDÉRANT que M. Maurice n'est plus à l'emploi de la Municipalité et qu'il y a lieu de nommer un autre employé col bleu pour remplacer M. Maurice sur le comité;

CONSIDÉRANT la recommandation du syndicat Teamsters Québec Local 1999;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du syndicat Teamsters Québec Local 1999 et entérine la nomination de M. Martin Villeneuve, représentant des cols bleus sur le Comité de santé et de sécurité (CSS).

Adoptée à la majorité

6.3 RES 094.05.2023 AVIS DE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2022

CONSIDÉRANT la présentation au conseil des états financiers 2022 par la firme Amyot Gélinas;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil accepte le dépôt des états financiers consolidés au 31 décembre 2022 tel que déposé en ce jour;

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à signer les documents en lien avec ce dépôt.

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS – AVRIL 2023

Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois d'avril 2023. Durant le mois d'avril, il y a eu sept (7) interventions, trois (3) de priorité « 1 », et quatre (4) de priorité « 3 ».

7.2 RES 095.05.2023 AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – ACHAT DE RÉSERVOIR D'EAU INCENDIE

CONSIDÉRANT que la capacité des réservoirs d'eau actuels pour le service d'incendie ne répond pas aux exigences du schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a l'obligation de se conformer et d'installer un réservoir ayant une capacité de 50 000 litres;

CONSIDÉRANT que la Municipalité recevra une ristourne de plus de 180 000 \$ à la suite de la dissolution complète de la RINOL et de la mise à jour des actifs répartis au prorata entre les municipalités membres de la feu RINOL;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise un déboursé de 36 236.52 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'un réservoir d'eau incendie;

QUE le conseil crée un fonds dédié à la sécurité incendie et que cette dépense soit affectée à même ce fonds.

Adoptée à la majorité

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 RÉS 096.05.2023 OCTROI DE MANDAT – TOITURE DE LA MAISONNÉE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une subvention dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) en 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, il reste un montant de 17 394 \$ qui n'a pas été utilisé;

CONSIDÉRANT que la toiture de la Maisonnée doit être refaite;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, inspecteur municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, inspecteur municipal et octroi le mandat de remplacer la toiture de la Maisonnée à Rénovation RSC Provost Inc. au montant de 10 550 \$ avant les taxes applicables;

QUE monsieur Guylain Charlebois, inspecteur municipal soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 23 08000 722.

Adoptée à la majorité

8.2 RÉS 097.05.2023 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – PROGRAMMATION 2023

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a annoncé sa programmation des travaux de réfection pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que des travaux seront réalisés en 2023-2024 à Amherst pour la réfection du pont Millette sur le chemin du Lac-de-la-Sucrierie, au-dessus de la décharge du lac de la Sucrierie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est d'avis qu'il y a au moins deux (2) ponts beaucoup plus urgents où réaliser des travaux avant le pont Millette;

CONSIDÉRANT que les structures du pont Ouimet et du pont Verschelden sont grandement endommagées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait plusieurs demandes auprès du MTMD afin qu'une rencontre puisse avoir lieu pour faire état des ponts de la Municipalité et que la Municipalité n'a toujours pas eu de retour du MTMD;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil demande à nouveau au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec une rencontre afin que la priorité des travaux sur les ponts soit établie non pas de façon unilatérale mais en collaboration avec la Municipalité;

QUE le conseil transmette leur désaccord au MTMD à l'égard de la planification des travaux 2023 qui ne semble pas refléter la réelle détérioration des ponts et la priorisation de l'urgence des travaux requis;

QUE la présente résolution soit transmise à Mme Chantale Jeannotte, Députée de l'Assemblée nationale du Québec, ainsi qu'au Bureau de la direction générale des Laurentides-Lanaudière, ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

Adoptée à la majorité

8.3 RÉS 098.05.2023 AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – ACHAT DE BACS VERTS

CONSIDÉRANT la demande pour des bacs pour la disposition des matières recyclables;

CONSIDÉRANT le besoin en bacs verts pour compléter l'inventaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à faire l'acquisition de vingt-et-un (21) bacs verts au coût de 2601.90 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à la majorité

8.4 RÉS 099.05.2023 OCTROI DE MANDAT – RÉALISATION DE FOSSÉS SUR UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT les travaux à réaliser sur une partie du chemin Saint-Louis;

CONSIDÉRANT que ces travaux comprennent environ 1175 pieds de fossé à creuser, l'installation de deux (2) ponceaux d'entrées charretières et l'empierrement de 30 pieds de chaque côté des ponceaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Viking Multi-Services en date du 3 mai 2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil accepte l'offre de services déposée par Viking Multi-Services pour des travaux sur une partie du chemin Saint-Louis, au montant de 7950 \$ plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 32000 521.

Adoptée à la majorité

8.5 **RÉS 100.05.2023** **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRE – RÉPARATION
D'ASPHALTE CHEMINS MASKINONGE ET DU LAC DE LA
SUCRERIE**

CONSIDÉRANT les réparations d'asphalte à effectuer sur le chemin Maskinongé et le chemin du Lac-de-la-Sucrerie;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent de la main d'œuvre spécialisée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier, à procéder à un appel d'offres pour des travaux d'asphaltage des chemins Maskinongé et du Lac-de-la-Sucrerie.

Adoptée à la majorité

8.6 **OCTROI DE MANDAT – ÉMONDAGE CHEMIN MASKINONGÉ**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

8.7 **RÉS 101.05.2023** **PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) DU
PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE (PAV) –
COUTS EXCEDENTAIRES DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet projets particulier d'amélioration déposée le 28 avril pour des travaux de construction ou amélioration de chaussée(s);

CONSIDÉRANT que les chemins visés par cette demande sont les chemins Saint-Louis, du Lac-de-la-Grange, des Rapides, du Prospecteur et du Lac-Cameron;

CONSIDÉRANT que le coût total estimé des travaux est de 76 200 \$ et que la Municipalité a demandé un montant de 60 000 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise les coûts excédentaires à la réalisation de ces travaux;

QUE cette dépense soit imputée au surplus non affecté.

Adoptée à la majorité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 BILAN ÉCOCENTRE –CUMULATIF AVRIL 2023

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau informe le conseil du bilan de l'écocentre d'Amherst cumulatif au mois d'avril 2023. À la fin avril 2023, neuf (9) transports ont été effectués dont huit (8) étaient conformes et un (1) semi-conforme portant notre moyenne à 89 %.

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 **DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER**

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois d'avril 2023. Il informe le conseil qu'au mois d'avril 2023, 20 permis ont été émis pour une valeur déclarée des travaux de 1 452 000 \$. À la fin avril, 58 permis ont été émis pour une valeur déclarée des travaux d'environ 5 804 000 \$.

10.2 **RÉS 102.05.2023 DM003-2023 – Lot 6 507 805**

Étude de la demande de dérogation mineure # DM003-2023 telle que soumise pour le lot 6 507 805, à l'effet d'autoriser la construction d'un immeuble d'une hauteur de 11.43 mètres au lieu de 9.75 mètres en façade, tel que prescrit à l'article 6.2 du règlement de zonage 352-02.

CONSIDÉRANT la topographie particulière de la propriété;

CONSIDÉRANT que la proposition d'implantation du bâtiment est faite en fonction de respecter la topographie du terrain et de minimiser les travaux d'excavation du terrain;

CONSIDÉRANT que le bâtiment sera implanté de façon à ne pas nuire aux futures constructions qu'il pourrait y avoir sur les lots voisins;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la dérogation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la présente demande devrait être acceptée;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Une citoyenne demande où se situe ce lot. On lui répond que c'est dans le développement Kanata-Tremblant.

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE la demande de dérogation mineure DM003-2023, pour le lot 6 507 805 soit acceptée conditionnellement à ce que la construction proposée respecte le plan déposé avec la demande.

Adoptée à la majorité

10.3 **RÉS 103.05.2023 DM004-2023 – 121, TERRASSE MASKINONGÉ**

Étude de la demande de dérogation mineure # DM004-2023 telle que soumise pour le 121, terrasse Maskinongé, à l'effet d'autoriser la construction d'un abri d'auto (bâtiment complémentaire) en cours avant alors que l'article 7.5.1 du règlement de zonage 352-02, interdit l'implantation de bâtiment complémentaire dans la cour avant d'un bâtiment principal.

CONSIDÉRANT les documents déposés avec la demande illustrant l'implantation de bâtiment principal accompagné des plans de construction du bâtiment complémentaire (abris d'auto);

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal est complètement au fond du terrain et qu'il est impossible d'implanter un bâtiment complémentaire en cours latérale ou arrière;

CONSIDÉRANT que la cour avant est très grande et que le bâtiment complémentaire ne sera pas directement en avant du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que toutes les marges de recul seront respectées;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la dérogation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la présente demande devrait être acceptée;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Un citoyen veut s'assurer qu'il n'y aura pas de salle de bain. Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier répond qu'il s'agit d'un abri d'auto et non d'un garage.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE la demande de dérogation mineure DM004-2023, pour le 121 terrasse Maskinongé soit acceptée conditionnellement à ce que la construction respecte le plan déposé avec la demande.

Adoptée à la majorité

10.4 **RÉS 104.05.2023** **UC003-2023 – 436, CHEMIN DE L'AQUEDUC**

Étude de la demande d'usage conditionnel UC003-2023 telle que soumise pour la propriété sise au 436, Ch. De l'Aqueduc, à l'effet de permettre l'usage de résidence de tourisme.

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel UC003-2023 à l'effet de permettre l'usage Résidence de tourisme pour la propriété sise au 436, ch. De l'Aqueduc;

CONSIDÉRANT les informations et documents déposés avec la demande d'usage conditionnel;

CONSIDÉRANT que le nombre de chambres offertes en location correspond à la capacité de l'installation septique desservant la propriété;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la présente demande devrait être acceptée;

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande d'usage conditionnelle.

Un citoyen demande si cette demande respecte le 500 mètres entre les autres propriétés et se demande où se situe cette propriété. On lui répond qu'elle

respecte les distances et que cette propriété se situe près du réservoir d'eau potable.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la demande d'usage conditionnel UC003-2023 afin de permettre l'usage de résidence de tourisme pour la propriété sise au 436, ch. De l'Aqueduc soit acceptée aux conditions suivantes :

- Que le nombre de chambres à couchers offertes en location soit conforme à la capacité de l'installation septique desservant la propriété;
- Qu'une copie du règlement interne de location soit déposée à la Municipalité au moment de la demande de permis;
- Que le propriétaire s'engage par écrit à respecter et/ou faire respecter les règlements municipaux notamment en matière de nuisances, de brûlage et de matières résiduelles;
- Qu'une personne responsable et qui demeure sur le territoire d'Amherst ou à proximité de la résidence soit joignable en tout temps en cas de besoin.

Adoptée à la majorité

11 LOISIRS ET CULTURE

11.1 BIBLIOTHÈQUES- RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités mensuelles de la bibliothèque du secteur de Saint-Rémi pour le mois d'avril.

Pour la bibliothèque de Saint-Rémi, on compte 54 visiteurs, 97 prêts de livres (numériques et papiers) et 41 prêts entre bibliothèques.

11.2 POLITIQUE FAMILIALE - RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE

Monsieur le conseiller Robert Cardinal fait rapport des activités relatives à l'élaboration de la Politique familiale.

Le sondage auprès des citoyens de 18 ans et plus s'est déroulé du 14 avril au 5 mai 2023

- Au total, 108 personnes ont complété le sondage, dont 107 en ligne.

La prochaine rencontre du comité est le 18 mai :

- La rencontre portera principalement sur les résultats du sondage;
- Des échanges ont eu lieu avec l'école primaire pour consulter les enfants : un suivi sur cette démarche sera présenté au comité;
- Une consultation auprès des adolescents est prévue dans le cadre du salon du livre (le 27 mai) : un suivi sera également effectué;
- Une consultation aura lieu en matinée les samedis 10 et 17 juin (à Saint-Rémi et Vendée).

11.3 RÉS 105.05.2023 AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – ACHATS D'ÉQUIPEMENTS DIVERS POUR PARCS ET TERRAINS DE JEUX

CONSIDÉRANT les besoins divers en équipements pour les parcs et terrains de jeux de la Municipalité, entre autres un rouleau à gazon pour le terrain de

pétanque, un ensemble de fer à cheval, des buts et balles pour le terrain de balle molle, etc.;

CONSIDÉRANT que ces équipements viendront bonifier l'offre aux citoyens en matière de loisirs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise un déboursé pour l'achat d'équipements divers pour les parcs et terrains de jeux de la Municipalité pour un montant maximum de 2000 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au Fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

11.4

RÉS 106.05.2023

**MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION
ET DE L'INTÉGRATION (MIFI) DU QUÉBEC – DÉPÔT D'UNE
DEMANDE**

CONSIDÉRANT le Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;

CONSIDÉRANT que le volet 1 du Programme vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC), les municipalités locales et les villes à statut particulier — Montréal et Québec — (ci-après « organismes municipaux ») afin d'accroître l'attraction, l'établissement durable, l'intégration citoyenne et la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles à la vie collective;

CONSIDÉRANT que ce programme nous permettra de bonifier notre programmation d'activités afin de favoriser le rapprochement interculturel;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE la Municipalité d'Amherst autorise Mme Mylène Gaudreault à déposer une demande d'aide financière dans la cadre du Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;

QUE la Municipalité d'Amherst autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tout document en lien avec cette demande.

Adoptée à la majorité

12

HISTOIRE ET PATRIMOINE

13

AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

13.1

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 576-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 351-02 SUR
LES PERMIS ET CERTIFICATS**

Madame la conseillère Caroline Champoux donne un avis de motion à l'effet qu'il sera adopté lors d'une assemblée subséquente, le règlement 576-23 modifiant le règlement 351-02 sur les Permis et certificats, visant à actualiser le chapitre 8.3 sur les sanctions et recours pénaux.

Adoptée à la majorité

13.2 **RÉS 107.05.2023** **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC LA
FABRIQUE ST-JEAN DE BRÉBEUF**

CONSIDÉRANT la résolution 085.04.2023 par laquelle le conseil demandait à la Fabrique St-Jean-de-Brébeuf d’amender l’acte notarié afin de permettre la réalisation du projet d’accès à la rivière Maskinongé ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit signer une entente avec la Fabrique St-Jean de Brébeuf mentionnant les changements à effectuer;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

13.3 **RÉS 108.05.2023** **CAMP DE JOUR – EMBAUCHE DE PERSONNEL**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d’Amherst met sur pied durant la saison estivale son camp de jour;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’embaucher des animateurs pour le camp de jour 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil entérine l’embauche des personnes suivantes à titre de moniteur au camp de jour pour la saison 2023 selon le taux horaire de l’échelon 5 de la classe salariale établie :

- Anabelle Archambault
- Jasmine Paquette
- Maika Leblanc
- Marie-Léo MacDonald
- Juliette Paquette
- Véronique Brodeur

QUE le conseil entérine l’embauche d’Élizabeth Godin à titre de coordonnatrice au camp de jour pour la saison 2023;

QUE le conseil entérine l’embauche de Coralie Vendette à titre d’aide-animatrice pour la saison 2023 selon le taux horaire de l’échelon 1 de la classe salariale établie.

Adoptée à la majorité

14 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15 **RÉS 109.05.2023** **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.
Il est 20 h 44.

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire